

Révision du Plan Local d'Urbanisme



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

6.2

- ▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 17 octobre 2022
- ▶ Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme le 2 septembre 2025
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 8 janvier au 24 février 2026
- ▶ Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 23 juillet 2026



4bis rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres
courriel : contact@b-oya.fr
02 37 91 08 08

Vu pour être annexé à la
délibération du
conseil municipal
du 23 juillet 2026

approuvant la révision du
plan local d'urbanisme
de la commune
de Gellainville

Le Maire,

PHASE:

Approbation

A5 - servitudes pour la pose des canalisations publiques

- ★ eau potable
- ★ assainissement

AS1 - servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre rapproché

Périmètre éloigné

EL7 - domaine d'application d'un plan d'alignement

I3 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

14 - servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

PT1 - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques
concernant la protection des centres de réception
(gérée par Intérieur)

PT2 - servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état
(gérée par France-Télécom et Intérieur)

T1 - zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

PT3 - servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

- limites communales

